

L'hon. M. FISHER : Oui, si nous pouvons nous procurer des dragueurs.

Anse à Charlot.—Brise-lames, \$14,200.

L'hon. M. FISHER : L'entreprise est adjugée, me dit-on, et on espère maintenant la mener à bonne fin. Si les travaux n'ont pas été exécutés, c'est parce qu'un contrat n'avait pas été conclu.

M. BLAIN : Combien a-t-on dépensé l'an dernier ?

L'hon. M. FISHER : Rien. Le budget a été voté à une date avancée de la saison, comme la Chambre le sait, et nous n'avons pas pu prendre d'arrangements afin de faire exécuter les travaux pendant l'automne. L'entreprise a été adjugée afin qu'on puisse se mettre à l'œuvre aux premiers jours du printemps.

M. BLAIN : Quel sera le coût total ?

L'hon. M. FISHER : \$14,200. Le prix convenu est de \$12,875.

M. BLAIN : Dans quel comté est situé cet endroit ?

L'hon. M. FISHER : Guysborough. M. Hugh Macdonald, de North-Sydney, est le concessionnaire des travaux.

Pointe-de-l'Eglise.—Prolongement de l'aboi-teau et réparations au quai, \$2,000.

M. AMES : S'il faut en juger par les rapports, le Gouvernement a éprouvé de sérieuses difficultés à la Pointe-de-Eglise. En 1901-1902, reconstruction ; en 1902-1903, reconstruction sur une longueur de 134 pieds ; en 1903-1904, reconstruction du pavement du quai, et en 1905-1906, dépense de \$2,000 pour renouveler le pavement. Je voudrais savoir s'il faudra recommencer chaque année.

L'hon. M. FISHER : Malheureusement, les quais sont souvent endommagés par les tempêtes et par l'affouillement. Il y a plusieurs années, on avait entrepris de construire un grand nombre de ces quais d'après des plans que l'ingénieur ne veut plus suivre. On érigeait des quais que je pourrais appeler temporaires. Le département est maintenant en faveur de structures plus complètes et plus solides, tandis que, dans les premiers temps, on construisait des quais qui nécessitaient de grosses réparations. Voilà l'une des raisons de l'augmentation du chiffre des crédits cette année et à l'avenir.

M. FOWLER : Le ministre ferait bien de nous expliquer la nature des ouvrages temporaires et des ouvrages permanents. Il est très important de savoir s'il faudra reconstruire ces quais à tout bout de champ. Beaucoup d'argent a été gaspillé à la Pointe-de-l'Eglise, et nous aimerions entendre le ministre nous expliquer la différence entre ces deux sortes de travaux.

L'hon. M. FISHER : Si l'honorable député se donne la peine de consulter le rapport de l'année, à la page 166, il trouvera une description complète de ces ouvrages. Les quais temporaires étaient construits avec du bois canadien, au lieu d'être en béton. Récemment nous avons employé du bois créosoté et du béton pour le revêtement.

M. FOWLER : Importez-vous le bois ?

L'hon. M. FISHER : Il a fallu l'importer jusqu'ici. Le département projette d'établir un outillage pour créosoter le bois, mais il n'a pas encore pris de décision. Cela impliquerait une dépense considérable, mais, s'il nous faut une grande quantité de bois créosoté, il est certain que la réalisation de ce projet sera avantageuse. Toutefois, le département n'a encore rien décidé. Quant à moi, j'approuve ce projet, mais, à titre de ministre intérimaire, je ne juge pas à propos d'introduire cette innovation.

M. FOWLER : Cette question me semble très importante, et le département devrait l'étudier. Il est peut-être préférable que le département n'entreprene pas de créer cet outillage, mais il pourrait imiter le ministère de l'Agriculture et accorder une subvention à celui qui s'en chargerait. Selon moi, c'est un projet qu'on devait étudier. Notre bois, s'il était créosoté, durerait presque aussi longtemps que le bois importé. De plus, on créerait un nouveau débouché pour nos essences forestières.

L'hon. M. FISHER : Je suis absolument de l'avis de l'honorable député.

M. AMES : Les travaux à la Pointe-de-l'Eglise seront-ils exécutés en régie ?

L'hon. M. FISHER : Oui.

M. AMES : Se propose-t-on de les compléter cette année ?

L'hon. M. FISHER : Nous terminerons les réparations indispensables. Je ne voudrais pas dire ce qu'il faudra faire, l'an prochain, car cela dépend des tempêtes, etc.

M. AMES : Il semble qu'on devrait mettre fin à cet enchaînement de travaux et de démolitions.

Cow Bay (Port-Morien).—Réparations aux brise-lames, \$10,000.

L'hon. M. FISHER : C'est la continuation des travaux commencés il y a déjà quelques années.

M. AMES : On a déjà dépensé \$200,000 sur ces travaux et \$60,000 pendant les quatre dernières années. Ce sont des travaux très considérables pour être faits en régie d'année en année ; ne serait-il pas possible de faire faire une estimation du coût total de ces travaux, de demander des soumissions pour les compléter ? Je ne crois pas que le